



Communiqué
14/03/2024



Le Conseil National autoproclamé de la Vieillesse (CNaV) salue les annonces récentes d'Emmanuel Macron sur la fin de vie

Le CNaV se réjouit qu'ait été clairement ouverte la voie de la légalisation vers une « aide à mourir », équivalent à la française, a-t-il été dit, de ce que d'autres ailleurs appellent suicide assisté et/ou euthanasie.

Il se réjouit aussi d'avoir été entendu pour que ce projet de loi, promis depuis longtemps, arrive enfin devant le parlement avant l'été.

Avec ce texte, a dit le Président de la République, il s'agit de regarder la mort en face, en étant à la fois respectueux de l'autonomie des personnes et soucieux de leur être solidaires. Le CNaV attend des prochains débats que ces promesses deviennent effectives pour tous. En particulier pour les personnes vieilles, qui ne doivent pas être exclues des dispositions qui seront décidées et mises en place. Elles sont en effet également concernées. Au grand âge, nombre de vieilles et vieux doivent affronter des situations pathologiques qui, même si elles sont d'évolution lente, les conduisent à un état de lourde dépendance, avec pour conséquence une qualité de vie fortement dégradée et des souffrances importantes, sans espoir d'amélioration.

Le CNaV rappelle sa conviction: en fin de vie, chacun doit pouvoir être accompagné autant que nécessaire par des soins de qualité, notamment palliatifs, comme il doit pouvoir décider des conditions de sa mort, y compris en obtenant que celle-ci soit provoquée s'il en est arrivé à l'état précédemment décrit et que tel est son choix.

**Sur ce sujet comme sur tous ceux qui relèvent de politiques publiques :
Rien pour les Vieux sans les Vieux**



Contacts:
Catherine Vincent 06 70 53 14 64
Véronique Fournier 06 80 43 04 73
<https://www.cnav-demain.fr>